

## Pratique et maîtrise des principaux éléments de la culture physique et sportive

La culture physique et sportive proposée par l'école inclut les sports (au sens le plus général), la danse, le mime, certains arts du cirque, des techniques telles que la relaxation et le yoga, des modes de mise en forme ou d'entraînement général. Ces pratiques se distinguent du travail et des mouvements du quotidien ; elles constituent le fond de la culture corporelle proposée à tous les élèves de la maternelle à la fin de la scolarité, dans un but de développement personnel équilibré, de création, de socialisation. Il s'agit pour chaque élève de se construire, durant la scolarité obligatoire, des habitudes de pratiquant-e, éclairé-e, lucide et critique, autonome et responsable.

L'élève ainsi cultivé-e doit être capable de s'engager de façon délibérée dans l'effort, la production d'une performance ou d'une prestation scolaire de qualité, dans un dépassement de lui-même ou d'elle-même, dans une activité adaptée à ses capacités. Ces habitudes doivent intégrer des usages et des comportements caractéristiques de ce champ, tels que la prise de risque et sa maîtrise, la solidarité, l'altérité, le respect de soi, des autres et de l'environnement, la construction de règles communes, leur acceptation et leurs mises en œuvre, l'entraînement, la préparation à l'effort, la récupération, l'hygiène de vie incluant une dimension diététique et un équilibre de vie.

Il s'agit ainsi d'acquérir un véritable bagage culturel commun permettant à tous les élèves qui le désirent de prolonger, au sein du sport scolaire, du mouvement sportif et associatif ou de façon autonome, des pratiques diverses, des pratiques visant le bien-être, concourant au développement de la santé au sens le plus large du terme, d'en être un-e acteur ou actrice exigeant-e.

Ce bagage culturel devant être partagé par tous, c'est dans le cadre de l'enseignement obligatoire qu'il doit être développé. A l'école, c'est évidemment en éducation physique que les activités corporelles prennent toute leur place, mais les autres disciplines peuvent et doivent contribuer à les connaître sous leurs différents aspects, enrichissant ainsi la culture générale des jeunes. Dans le cadre

scolaire, la façon dont ces activités sollicitent les élèves, le travail collectif qu'elles imposent, font de leur enseignement des moments riches de rencontres et d'échanges entre les élèves. Elles contribuent à l'équilibre des rythmes scolaires.

De leur entrée à l'école à la fin du collège, les jeunes passent par des phases de transformations physiques et psychiques auxquelles il est nécessaire d'être attentif. A chaque niveau d'enseignement, des priorités doivent être définies par les autorités et équipes pédagogiques (choix des activités, contenus d'enseignement), pour accompagner au mieux ces étapes.

C'est l'étude et l'appropriation critique des diverses activités physiques, sportives et artistiques (APSA) qui doivent permettre à l'ensemble des élèves de prendre conscience de l'intérêt de leur propre développement, ainsi que des enjeux et des problèmes que ces pratiques posent à la société.

La construction de cette culture commune à tous les élèves contribue de manière spécifique à développer l'esprit d'initiative, à s'intégrer dans un groupe, à formuler des projets, à développer la solidarité et l'entraide. Son enseignement contribue à la lutte contre les stéréotypes et à développer concrètement la co-éducation entre filles et garçons, vers l'égalité, d'autant plus nécessaires que les phénomènes identitaires se renforcent à l'adolescence.

Par leur diversité et leur complexité, les APSA favorisent et enrichissent de nombreux apprentissages en proposant aux jeunes des savoirs « en acte » dans de multiples registres.

De façon spécifique, au travers de la découverte, de la pratique ou de l'approfondissement des activités physiques sportives et artistiques, les élèves apprennent à :

- S'éprouver athlétiquement (découvrir, développer, gérer son potentiel),
- Se mettre en jeu esthétiquement, artistiquement,
- Construire des techniques corporelles (se transformer physiquement par l'action consciente, de soi sur soi et/ou sur les autres, penser son corps pour le maîtriser),
- Agir dans un but tactique,

- Agir avec adresse, développer son pouvoir et son habileté sur les objets,
- S'engager physiquement et en sécurité en gérant les difficultés prévisibles ou non.

Dans le même temps les élèves doivent se doter de méthodes, d'attitudes et de savoir-faire sociaux pour progressivement devenir plus autonomes dans leurs apprentissages et développer des connaissances et une attitude critique sur la culture physique et sportive. Ainsi, ils apprennent à :

- Se mettre en projet, savoir s'intégrer, se préparer, se préserver, apprendre à s'entraîner,
- Développer leur persévérance dans la réalisation de leurs projets et face aux difficultés rencontrées,
- Agir dans le respect des règles, le respect de soi et des autres,
- Prendre des informations et des décisions pertinentes,
- Connaître, organiser et assumer différents rôles sociaux.
- Comprendre, construire, reconstruire et respecter des règles de sécurité, de vie sociale et de fonctionnement de soi et des autres pour agir et apprendre ensemble.

Enfin, le plaisir, la convivialité voire l'aspect festif, doivent aussi caractériser la pratique et l'apprentissage des diverses APSA, durant les temps d'enseignement habituels, mais également dans le cadre de stages, dans celui de l'association sportive, lors d'animations d'établissements, etc. Il y a là une contribution originale à l'enrichissement de la vie scolaire et à l'éducation des élèves.

A noter : La pratique volontaire dans le cadre de l'association sportive scolaire de l'école et du collège participe pleinement de l'accès aux connaissances, capacités et attitudes composant cette huitième compétence du socle commun.

Les exigences de fin de scolarité sont à identifier concrètement afin de constituer un ensemble partagé de valeurs, de connaissances et de compétences qui fondent la culture physique, sportive et artistique. Elles précisent avec rigueur ce que

doivent savoir tous-tes les élèves à la fin de la scolarité commune : par exemple, « savoir nager », « savoir courir longtemps / vite », « savoir faire du vélo », « savoir jouer à tel ou tel sport de balle, de raquettes », « savoir danser », etc.

Nous considérons que tous les élèves, en fin de scolarité obligatoire, doivent a minima avoir atteint le niveau II tel que défini dans les actuels programmes d'EPS du collège, dans au moins une activité de chacun des 8 groupes d'APSA définis par ceux-ci.

Les documents d'accompagnement de ces programmes (CNDP, livret 6, 1997) proposent ce niveau II de « ce qu'il y a à faire » et « ce qu'il y a à faire pour faire » dans des activités, pour le cycle central (5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) puisque le programme précise que la classe de troisième vise à consolider, compléter et approfondir ces compétences. Dans l'attente de la rédaction (en cours) de nouveaux programmes, et donc de nouvelles définitions des niveaux concrets des compétences attendues dans les différentes APSA, ce 2<sup>e</sup> niveau peut représenter une référence pour une écriture plus précise des « connaissances », « capacités » et « attitudes » de la 8<sup>e</sup> compétence du socle.